

**Enquête auprès des gouvernements cantonaux dans le cadre du 2^e rapport d'efficacité
RPT**

Monsieur le président,
Madame la secrétaire générale,

Le Conseil d'État neuchâtelois a bien reçu votre courrier du 5 septembre 2012 et nous vous en remercions.

Conformément à votre demande, nous vous retournons votre questionnaire dûment rempli.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 28 novembre 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

Questionnaire destiné aux gouvernements cantonaux dans le cadre du 2^e rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière

1. Collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges conformément à l'art. 48 Cst.

1.0 Conventions intercantionales existantes dans les domaines de l'art. 48a Cst.

Nous vous prions de bien vouloir contrôler que toutes les conventions intercantionales dans les domaines de l'art. 48a Cst.¹ sont énumérées dans la liste ci-jointe et d'apporter le cas échéant les corrections et ajouts nécessaires directement dans le document en activant le mode révision.

1.1 Domaine de l'exécution des peines et des mesures

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges dans ce domaine:

Aucune remarque.

1.2 Domaine des hautes écoles cantonales (universités et hautes écoles spécialisées)

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
---	-----	------------	------------	-----	-------------

¹ La liste comprend également les conventions dans le domaine de l'«instruction publique pour les domaines visés à l'art. 62, al. 4» conformément à l'art. 48a, al. 1, let. b, Cst. Cette lettre a tout d'abord été admise en relation avec le nouvel article sur la formation et n'a pas de lien direct avec la RPT. Nous vous prions de contrôler également l'intégralité des conventions dans ce domaine.

La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges dans ce domaine:

S'agissant de l'évolution des paiements enregistrée depuis 2008, nous relevons que le principe de la compensation n'est que très marginalement intégré dans les conventions idoines.

Concernant la réglementation des droits de participation du canton, nous constatons qu'avec la LEHE, dans le cadre de la conférence des hautes écoles, le poids du droit de vote sera vraisemblablement pondéré selon les effectifs cantonaux des hautes écoles.

1.3 *Domaine des institutions culturelles d'importance suprarégionale*

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale dans ce domaine avec compensation des charges:

Aucune remarque.

1.4 Domaines de la gestion des déchets et de l'épuration des eaux usées

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale dans ce domaine avec compensation des charges:

Nous n'avons pas d'avis ni de remarques à émettre, car les 2 conventions intercantionales dans le domaine de "Gestion des déchets et épuration des eaux usées" ont été conclues avant l'introduction de la RPT :

- Convention intercantonale concernant la concertation intercantonale en matière de gestion de déchets (1994);
- Convention entre le Canton de Vaud et la République et Canton de Neuchâtel instituant une collaboration dans le cadre de la planification et l'élimination des déchets (2000).

1.5 Domaine des transports en agglomération

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée. |

Autres remarques sur la collaboration intercantonale dans ce domaine avec compensation des charges :

Nous n'avons pas d'avis ni de remarques à émettre, car le canton de Neuchâtel n'a pas de transport en agglomération au niveau intercantonal.

1.6 *Domaine de la médecine de pointe et des cliniques spéciales*

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale dans ce domaine avec compensation des charges:

La collaboration intercantonale dans le domaine de la médecine de pointe nous paraît strictement indépendante de la RPT. Elle répond en premier lieu à une demande de la LAMal.

1.7 *Domaine des institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées*

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La RPT a permis à la collaboration intercantonale de s'intensifier dans ce domaine.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les paiements liés à la compensation intercantonale ont augmenté dans ce domaine depuis 2008.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les droits de participation du canton sont réglementés de manière appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de réaliser des économies d'échelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de coordonner les offres de prestations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale permet de favoriser la spécialisation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans ce domaine doit encore être renforcée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques sur la collaboration intercantonale dans ce domaine avec compensation des charges:

Aucune remarque.

1.8 *Evaluation générale de la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges*

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
La collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges a fait ses preuves.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges a permis d'améliorer la qualité des tâches exécutées par les cantons.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques générales par rapport à la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges:

De manière globale, l'analyse de la situation dans notre canton conduit aux constatations suivantes :

- Dans la majorité des domaines examinés, il apparaît que la collaboration intercantonale permet de réaliser des gains d'efficacité, de coordonner les offres de prestations et de favoriser la spécialisation.
- Le constat quant à la réalisation d'économies d'échelle est mitigé. Certains domaines ont bénéficié d'économies d'échelle par la collaboration intercantonale, alors que d'autres n'en bénéficient pas.
- Le domaine des institutions culturelles d'importance suprarégionale fait exception, dans la mesure où il n'enregistre absolument aucun des effets bénéfiques mis en avant dans les autres domaines.
- Aucun problème au niveau de la réglementation des droits de participation des cantons n'est constaté.
- L'intensification de la collaboration intercantonale par le biais de la RPT n'apparaît pas significativement, les réponses étant très partagées à ce sujet.
- Le renforcement de la collaboration intercantonale est plébiscité dans tous les domaines analysés, à l'exception du domaine des institutions culturelles d'importance suprarégionale.

Les deux premières constatations nous amènent à conclure que la collaboration intercantonale a conduit globalement à une amélioration de l'efficacité (qualité et spécialisation des cantons) dans la fourniture des prestations concernées, mais n'a pas permis une amélioration significative de l'efficience (baisse des coûts).

2. Désenchevêtrement des tâches ayant une grande importance financière

2.1 Institutions pour personnes handicapées

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des institutions pour personnes handicapées permet à l'offre de mieux répondre aux besoins des personnes invalides.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des institutions pour personnes handicapées a entraîné une augmentation des coûts liés à la fourniture de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des institutions pour personnes handicapées a permis une diminution des charges administratives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des institutions pour personnes handicapées conduira dans les années à venir à une fourniture de prestations plus efficace.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le (nouveau) mode de financement choisi pour les institutions pour personnes handicapées améliore le contrôle des coûts.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le domaine des institutions pour personnes handicapées , des modifications décisives résultent de la cantonalisation dans le cadre de la RPT.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans le domaine des institutions pour personnes handicapées a des conséquences positives pour ce qui est de la fourniture de prestations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques par rapport au désenchevêtrement des tâches dans ce domaine:

Aucune remarque.

2.2 Formation scolaire spéciale

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la formation scolaire spéciale permet à l'offre de mieux répondre aux besoins des personnes concernées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la formation scolaire spéciale a entraîné une augmentation des coûts liés à la fourniture de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le domaine de la formation scolaire spéciale , l'intégration des personnes concernées dans un enseignement ordinaire a pu être améliorée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la formation scolaire spéciale a permis une diminution des charges administratives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la formation scolaire spéciale a conduit à une fourniture de prestations plus efficace sur le long terme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le (nouveau) mode de financement choisi pour la formation scolaire spéciale améliore le contrôle des coûts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le domaine de la formation scolaire spéciale , des modifications décisives résultent de la cantonalisation dans le cadre de la RPT.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La collaboration intercantonale dans le domaine de la formation scolaire spéciale a des conséquences positives pour ce qui est de la fourniture de prestations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques par rapport au désenchevêtrement des tâches dans ce domaine:

Nous n'avons pas d'avis ni de remarques à émettre, car le canton de Neuchâtel n'a pas encore ratifié le concordat sur la pédagogie spécialisée. Cette ratification doit être soumise au parlement en janvier 2013.

2.3 Routes nationales

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
Dans l'ensemble, la centralisation a fait ses preuves dans le domaine des routes nationales .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La fourniture de prestations dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, construction) est de qualité tout aussi élevée qu'avant la RPT.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des routes nationales a permis de supprimer les incitations inopportunes (ordre des priorités, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres remarques par rapport au désenchevêtrement des tâches dans ce domaine:

Les réponses apportées ci-dessus reposent sur des appréciations subjectives. De notre point de vue, une analyse objective du domaine est rendue extrêmement difficile pour les raisons suivantes :

- l'OFROU a mis en place un grand nombre de directives dans tous les domaines, qui ont profondément réformé les bases de travail admises jusqu'alors. Par conséquent, il est illusoire de réaliser une comparaison de la situation avant/après l'entrée en vigueur de la RPT;
- le passage d'étapes d'approbation selon des procédures cantonales à des procédures fédérales gérées par le DETEC a considérablement alourdi tous les processus, rendant impossible une appréciation qualitative de l'efficacité des méthodes de travail;
- le contexte des années 70 à 90 et du début des années 2000 est trop différent du contexte actuel pour qu'une comparaison objective puisse être réalisée au niveau des coûts.

2.4 Financement de l'AVS et de l'AI

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
---	-----	------------	------------	-----	-------------

Le désenchevêtrement des tâches dans le domaine du financement de l'AVS et de l'AI a permis une diminution des charges administratives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Autres remarques par rapport au désenchevêtrement des tâches dans ce domaine:

Le canton de Neuchâtel enregistre non pas une diminution, mais au contraire une augmentation significative des charges administratives dans ce domaine.

2.5 *Evaluation générale du désenchevêtrement des tâches*

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
Dans l'ensemble , le désenchevêtrement des tâches dans le cadre de la RPT a fait ses preuves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels problèmes avez-vous remarqués par rapport au désenchevêtrement des tâches?

Dans le domaine des forêts et de la nature, nous constatons que le transfert d'un certain nombre de tâches d'un intervenant à l'autre a certes comblé des lacunes existantes, mais a également créé d'autres vides à tous niveaux. Nous pensons par exemple à la souplesse dont les cantons pouvaient faire preuve dans le traitement de leurs dossiers et la proximité qu'ils avaient avec les communes et les particuliers. Nous constatons par ailleurs que la RPT a conduit à une augmentation de la charge administrative dans le domaine nature et paysage.

Il nous apparaît également, qu'il est parfois difficile de mettre en place une réelle harmonisation, comme par exemple dans le domaine des moyens d'enseignement.

En définitive, sur la base des domaines observés nous sommes amenés à faire le constat qu'un désenchevêtrement strict, c'est-à-dire un désenchevêtrement qui concerne à la fois la mise en œuvre et le financement des tâches, est préférable à un partage des tâches. En effet, nous constatons que lorsque les domaines sont partagés, il peut apparaître de problèmes de gestion liés au partage des tâches. Nous sommes donc d'avis qu'il convient de privilégier un strict désenchevêtrement accompagné d'une redistribution des moyens par le biais de la péréquation verticale des ressources.

A votre avis, dans quels autres domaines un désenchevêtrement pourrait-il être envisagé ou nécessaire?

3. *Expérience générale avec les conventions-programmes*

Remarque: un questionnaire séparé et plus technique sur les conventions-programmes a été soumis aux services spécialisés qui s'occupent des conventions-programmes.

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Ne sait pas
---	-----	------------	------------	-----	-------------

Dans l'ensemble, les conventions-programmes ont fait leurs preuves.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'introduction de conventions-programmes a permis une diminution des charges administratives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conventions-programmes améliorent le rapport qualité-prix pour les prestations publiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les augmentations d'efficacité escomptées avec les conventions-programmes (efficacité de l'exécution, simplification de la gestion des tâches, utilisation ciblée des moyens) ont pu être atteintes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'objectif visé, à savoir que, pour les tâches communes, la direction stratégique incombe à la Confédération, et la responsabilité opérationnelle aux cantons, a pu être atteint.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Selon vous, quelles améliorations doivent encore être apportées aux conventions-programmes existantes?

Dans le domaine forestier, nous constatons que le manuel RPT et ses dispositions sont devenus très contraignants. Les simplifications escomptées en début de programme n'ont pas pu être tenues du fait de la prolifération des exigences de la Confédération. La responsabilité opérationnelle confiée aux cantons nous paraît insuffisante.

Toujours dans le domaine forestier, nous remarquons également que la division des conventions-programmes par thèmes (gestion, protection, biodiversité) implique d'avoir des contacts avec plusieurs partenaires qui ne traitent pas tous leurs dossiers RPT de la même manière.

Dans le domaine des eaux, nous constatons que les problématiques à traiter se heurtent à des obstacles relatifs à l'aménagement du territoire et à l'atteinte aux surfaces agricoles. Ces obstacles obligent à recourir à des démarches mêlant politique et technique. Dans un tel contexte, un découpage sur 4 ans tel qu'il est prévu par les conventions-programmes représente une période trop courte pour mener plusieurs projets à leur terme et pose des problèmes au niveau de la gestion des crédits budgétaires.

Finalement, s'agissant de l'assainissement du bruit routier, il nous paraît opportun de relever que si les conventions-programmes en tant que telles ne sont pas problématiques, le financement fédéral en revanche se révèle insuffisant.

A votre avis, dans quels autres domaines des conventions-programmes pourraient-elles être envisagées ou nécessaires?

4. Remarques concernant d'autres thèmes liés à la RPT

S'agissant d'autres thèmes liés à la RPT, notre attention s'arrête sur le respect de la neutralité budgétaire entre la Confédération et les cantons lors de l'introduction de la RPT. Si la neutralité paraît respectée pour les deux premières périodes quadriennales, notamment grâce à la correction apportée dès 2012 (augmentation de la contribution de base de la Confédération de 112 millions), elle ne sera de nouveau plus respectée à partir de 2016. En effet, en application de l'article 19 alinéa 3 de la PFCC, les montants perçus par divers cantons au titre de la compensation des cas de rigueur diminueront de 5% par année dès 2016, ce qui aura pour effet de diminuer la contribution de la Confédération, avec pour corollaire un non-respect de la neutralité budgétaire. Sans modification des dispositions actuelles, la diminution de la contribution de la Confédération pourrait atteindre au final plus de 240 millions de francs par an.

Dès lors, nous sommes d'avis qu'en prévision de la prochaine période quadriennale, il convient de déterminer au plus vite l'instrument qui peut garantir que la neutralité budgétaire entre la Confédération et les cantons continuera d'être respectée.

Canton: Neuchâtel

Date: 28 novembre 2012

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli d'ici au 30 novembre 2012 par courrier électronique à l'adresse w.moser@kdk.ch ainsi que, par courrier postal, au secrétariat de la CdC, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale 444, 3000 Berne 7.

Pour toute question complémentaire, Walter Moser, du Service RPT de la CdC, et les représentants des cantons au sein du groupe technique Rapport d'efficacité² se tiennent à votre disposition.

¹ La représentation des cantons au sein du groupe d'experts Rapport d'efficacité se compose comme suit:

- Comme représentants des cantons à fort potentiel de ressources : MM. Peter Schwendener (BS) et Marc Ehrensperger (SZ) ainsi que, comme suppléants, Roger Wenk (BL) et Eric Birchmeier (VD).
- Comme représentants des cantons à faible potentiel de ressources : MM. Gerhard Engel (BE), Pierre Bersier (JU) et Urs Brasser (GR) ainsi que, comme suppléants MM. Nicola Novaresi (TI), Niklaus Fuchs (SG) et Daniel Odermatt (OW).

Avec statut d'observateurs MM. Andreas Huber Schlatter (CDF) et Walter Moser (CdC).

² La représentation des cantons au sein du groupe d'experts Rapport d'efficacité se compose comme suit:

- Comme représentants des cantons à fort potentiel de ressources : MM. Peter Schwendener (BS) et Marc Ehrensperger (SZ) ainsi que, comme suppléants, Roger Wenk (BL) et Eric Birchmeier (VD).
- Comme représentants des cantons à faible potentiel de ressources : MM. Gerhard Engel (BE), Pierre Bersier (JU) et Urs Brasser (GR) ainsi que, comme suppléants MM. Nicola Novaresi (TI), Niklaus Fuchs (SG) et Daniel Odermatt (OW).
- Avec statut d'observateurs MM. Andreas Huber Schlatter (CDF) et Walter Moser (CdC).